Welcome to the 8th Biennial Conference of the African International Economic Law (EN/FR)

By:

Dr Regis Simo

June 10, 2026

Dear Friends of the African International Economic Law Network (AfIELN)

It is my utmost pleasure to welcome you to our 8th Biennial Conference. After successfully hosting in Ghana, Kenya, Nigeria, South Africa, and Tanzania, we have finally breached the “Francophone wall”, as one Member of the Network’s Advisory Board noted upon learning this year’s destination. For the first time since its creation in 2008, the AfIELN Conference will take place in “Francophone” Africa, in North Africa, and in the MENA region. Morocco is therefore threefold symbolic.

Morocco is not only perfectly positioned as the host country, but the region, as a whole, is also a major geopolitical and economic hub. This makes it an

excellent choice for this year's conference theme, which, as a reminder, encourages us to navigate "geopolitical realignments, sustainability imperatives, and technological disruptions". In a world characterised by an intensifying global power contest among countries and economic blocs such as China, Russia, the United States, and the European Union, African nations have no choice but to promote South-South cooperation, notably by boldly combining industrial and trade policies.

In the African Development Bank's Africa Industrialisation Index 2025, published in late May 2026, Morocco rose to the top position, overtaking South Africa, which had consistently held first place since 2010. This breakthrough is attributed, in part, to sustained industrial upgrading, export diversification, and implementation of strategic industrial policy. Despite Morocco's rise, alongside other North African countries such as Egypt and Tunisia, which ranked third and fourth, respectively, the continent-wide gains from industrialisation remain slow and uneven.

In this vein, no other initiative demands more urgent attention than the full implementation of the Agreement establishing the African Continental Free Trade Area (AfCFTA). According to estimates, full implementation of the AfCFTA Agreement would significantly increase intra-African trade, with increases of 60 per cent in agrifood, 48 per cent in manufacturing, and 34 per cent in services by 2045. AfCFTA-driven industrialisation must, beyond North African countries, be anchored on South Africa, Nigeria, Kenya, etc., to generate spillover effects for these countries' neighbouring economies through regional value chains. The AfCFTA also presents opportunities for Africa to leverage the ongoing technological transformation across the continent. The growth of digitalisation opens exciting opportunities for progress, especially by making it easier to access finance, cut transaction costs, and boost efficiency in both the business and public sectors. Digital tools also help informal firms and low-income consumers integrate into the formal economy, creating a more inclusive environment.

Not only is the AfCFTA the primary mechanism to protect African economies from external protectionism, renewed tariff wars, and geopolitical fragmentation, but it also helps African countries transition from being rule-takers to rule-makers within international institutions. As the global transition

demands critical minerals, African countries, through international economic law and policy, stand a chance of capturing greater local value rather than merely exporting raw materials. The AfCFTA is a timely opportunity for Africa to enhance its trade and industrial integration. In keeping with tradition, the conference will bring together a diverse group of stakeholders, including academics, policymakers, industry professionals, civil society organisations, and students, to critically explore technological disruption, sustainability challenges, and geopolitical rivalries.

I want to end by thanking our host, the Africa Institute for Research in Economics and Social Sciences (AIRESS) of the Faculty of Governance, Economics and Social Sciences (FGSES) at Mohammed VI Polytechnic University (UM6P), Rabat, for their hospitality and the effort they put into organising this traditional AfIELN event. I sincerely thank the outstanding AfIELN Advisory Board and Executive Team (Harrison Mbori, Gertrude Amarh, Jonathan Kabré, and Janet Njambi) for their dedicated and gracious service to AfIELN.

I cannot wait for our fruitful deliberations.

Chers amis du Réseau africain de droit économique international (AfIELN),

C'est avec un immense plaisir que je vous souhaite la bienvenue à notre 8e Conférence biennale. Après avoir accueilli avec succès des éditions au Ghana, au Kenya, au Nigeria, en Afrique du Sud et en Tanzanie, nous avons enfin franchi le « mur francophone », comme l'a souligné un membre du Conseil Consultatif du Réseau en apprenant la destination de cette année. Pour la première fois depuis sa création en 2008, la Conférence d'AfIELN se tiendra en Afrique « francophone », en Afrique du Nord et dans la région MENA. Le Maroc revêt donc une triple symbolique.

Le Maroc n'est pas seulement parfaitement positionné en tant que pays hôte, mais la région dans son ensemble constitue également un centre géopolitique et économique majeur. Cela en fait un choix idéal pour le thème de cette année, qui, pour rappel, nous invite à naviguer entre « réalignements géopolitiques, impératifs de durabilité et transformations technologiques ». Dans un monde marqué par une compétition mondiale accrue entre pays et blocs économiques tels que la Chine, la Russie, les États-Unis et l'Union européenne, les nations africaines n'ont d'autre choix que de promouvoir la coopération Sud-Sud, notamment en combinant audacieusement les politiques industrielles et commerciales.

Selon l’Indice de l’industrialisation en Afrique 2025 de la Banque africaine de développement, publié fin mai 2026, l’Afrique du Nord demeure la région la plus industrialisée d’Afrique, le Maroc s’imposant comme la première économie industrielle du continent. En passant en tête de ce classement, le Maroc détrône l’Afrique du Sud, qui occupait la première place depuis 2010. Cette avancée est en partie attribuée à une modernisation soutenue de son système productif, à la diversification croissante de ses exportations et à la mise en œuvre effective de sa politique industrielle. Malgré cette progression du Maroc, ainsi que celle d’autres pays d’Afrique du Nord, comme l’Égypte et la Tunisie, qui se classent respectivement en troisième et en quatrième positions, les gains continentaux liés à l’industrialisation demeurent lents et inégalement répartis.

Dans cette optique, aucune autre initiative ne requiert une attention aussi urgente que la mise en œuvre complète de l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Selon les estimations, la mise en œuvre totale de cet accord pourrait accroître significativement le commerce intra-africain, avec des hausses de 60 % dans l’agroalimentaire, de 48 % dans l’industrie manufacturière et de 34 % dans les services à l’horizon 2045. L’industrialisation induite par la ZLECAf doit, au-delà des pays d’Afrique du Nord, s’appuyer sur des acteurs clés tels que l’Afrique du Sud, le Nigeria, le Kenya, etc., afin de générer des effets de débordement pour les économies voisines par le biais des chaînes de valeur régionales. La ZLECAf offre à l’Afrique l’opportunité de tirer parti de la transformation numérique en cours. La digitalisation ouvre des horizons prometteurs pour la croissance, en facilitant l’accès au financement, en réduisant les coûts de transaction et en renforçant l’efficacité dans les secteurs privé et public. De plus, les outils numériques permettent aux entreprises informelles et aux consommateurs à faibles revenus de s’intégrer à l’économie formelle, ce qui favorise un environnement plus inclusif.

La ZLECAf ne protège pas seulement les économies africaines contre le protectionnisme extérieur, les guerres tarifaires renouvelées et la fragmentation géopolitique, mais offre aussi aux pays africains l’opportunité de passer du statut de simples « Rule Takers » à celui de « Rule Makers » au sein des institutions internationales. Alors que la demande mondiale de matières premières critiques connaît une hausse exceptionnelle, les pays africains ont la possibilité, grâce au droit et à la politique économique, de valoriser davantage leurs ressources locales plutôt que de se limiter à l’exportation brute. La ZLECAf offre ainsi à l’Afrique l’occasion d’améliorer son intégration commerciale et industrielle.

Conformément à la tradition, la conférence réunira un ensemble diversifié de participants, comprenant des universitaires, des décideurs, des professionnels du secteur, des représentants de la société civile ainsi que des étudiants, afin d’analyser de manière critique les transformations technologiques, les enjeux de

durabilité et les rivalités géopolitiques.

Je souhaite terminer en exprimant ma gratitude envers notre hôte, l'Institut AIRESS de la Faculté de Gouvernance, Sciences Économiques et Sociales (FGSES) de l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) à Rabat, pour son accueil chaleureux et tous les efforts qu'il a consacrés à l'organisation de cet événement traditionnel d'AfIELN. Je tiens à remercier sincèrement le Conseil Consultatif d'AfIELN ainsi que l'équipe exécutive (Harrison Mbori, Gertrude Amarh, Jonathan Kabré et Janet Njambi) pour leur engagement dévoué et leur précieuse contribution en faveur d'AfIELN.

Je me réjouis à l'avance de nos délibérations productives.

View online: Welcome to the 8th Biennial Conference of the African International Economic Law (EN/FR)

Provided by Afronomicslaw